

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU  
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER PROFESSIONNEL  
HORS CATEGORIE**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Neuf (09) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou, Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 968 du 04/05/2023.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

**Monsieur BOUDA AHMED, Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)**

**Monsieur GHEMMOURI AHCENE, Chef du centre ( membre )**

**Monsieur AKERKAR MADJID, Correcteur ( membre )**

**Monsieur DAOUD YUCEF, Correcteur ( membre )**

***Le Jury après :***

- Confirmation de la publicité de la décision N° 968 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**Centre de formation Professionnelle et d'Apprentissage de Tadmaït**).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question Conformément à l'instruction interministériel N°02 du 26/08/2014, relative à la promotion des fonctionnaires appartenant aux grades mis en voie d'extinction.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.

- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

1- DOUMANE HAMID 12,20

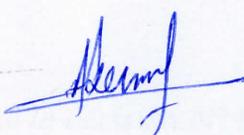
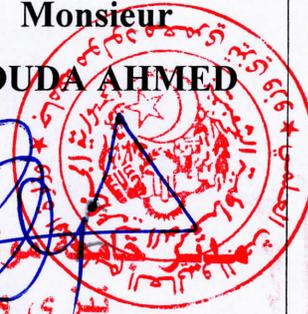
2- SI LARBI MOHAMMED 11,60

-Liste d'attente par ordre de mérite :

- NEANT

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

*Signature des membres du jury*

<i>Le Chef du centre (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le Recteur de l'UMMTO (président)</i>
<p>Monsieur <b>GHEMMOURI AHCENE</b></p>  	<p>Monsieur <b>AKERKAR MADJID</b></p> 	<p>Monsieur <b>DAOUD YUCEF</b></p> 	<p>Monsieur <b>BOUDA AHMED</b></p>   <p>الأستاذ : بودة أحمد</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.